

## Une plainte contre « les malfaiteurs de l'info »

L'affaire du courrier des lecteurs à la mairie de Cholet rebondit. Une plainte est déposée par un avocat pour « faux » et « détournement de fonds publics ». Le fonctionnaire qui a reconnu avoir vu passer le texte est visé.

L'avocat Bertrand Salquain ne décolère pas. A la demande de sa cliente, Ghislaine Duret, en conflit avec l'Agglo de Cholet qui l'a mise à pied (1), il a porté plainte hier après-midi contre X pour « faux » et « détournement de fonds publics », après l'affaire du courrier des lecteurs. Il en est persuadé : « On a voulu manipuler la presse. L'enquête devra déterminer avec certitude l'auteur de ce faux, ainsi que ses différents complices et le rôle exact de ces malfaiteurs de l'information. »

Rappel des faits. Vendredi 11 octobre, *Le Courrier de l'Ouest* et *Ouest-France* sont destinataires, par erreur, d'un mail contenant un courrier des lecteurs, les incitant à aller voir un communiqué de l'Agglo sur l'affaire concernant Ghislaine Duret, mis en ligne sur son site internet. Dans le corps du mail, le directeur de cabinet du maire donne des indications qui laissent croire à un faux préparé par l'entourage de Gilles Bourdouleix. « Il ne faut pas que la presse voie quoi que ce soit », précise-t-il, à l'intention d'une collaboratrice censée faire suivre ce mail à un pseudo-signataire du courrier. Ce dernier devait ensuite l'adresser, sous son nom, aux journaux.

### « Argumentation plus que douteuse »

Le maire de Cholet soutient pourtant que ce courrier n'a pas été fabriqué en mairie. Pour lui, il vient d'un Chôletais qui l'a transmis à son cabinet



Gilles Bourdouleix devant le comité de soutien de la directrice de la maison de retraite de Trémentines.

par « sympathie ». Après vérification, il est néanmoins établi que la pièce jointe a été créée depuis le poste de Christian Cren, directeur général adjoint des services.

Ce dernier le reconnaît, mais se défend d'en être l'auteur : « J'ai fait un copier-coller du mail d'origine sur une page Open office pour pouvoir l'amender à la demande du cabinet. C'est ma responsabilité de garantir la légalité des actes qui me sont soumis. C'est à ce titre que le cabinet me confie certains documents... »

Si cette version est exacte, Bertrand Salquain se demande si le rôle d'un fonctionnaire est de vérifier la légalité d'un courrier des lecteurs.

Il dénonce « l'argumentation plus que douteuse du deuxième fonctionnaire de la mairie de Cholet. Il convient de vérifier si de façon habituelle, ce fonctionnaire contrôle le contenu juridique de documents manifestement étrangers à ses attributions. Ce qui est susceptible de constituer un détournement de fonds publics. »

### « Cas isolé ou pas ? »

Et d'ajouter : « Auteur ou non, il a participé à la rédaction ou au contrôle d'un faux en écriture dans le cadre juridique qui tombe sous le coup de la loi pénale. Il a donné son aval, voire ordonné cette manœuvre pour nuire à Mme Duret. »

Et l'avocat de dénoncer « une association de malfaiteurs » qui serait à l'œuvre à la mairie de Cholet, « avec un rédacteur de l'acte, qui reste à déterminer, et un contrôle de la qualité rédactionnelle d'un faux courrier de lecteurs destiné à tromper les deux grands quotidiens locaux. S'agit-il d'un faux isolé ou d'une pratique courante au sein de la mairie de Cholet ? L'enquête devra le vérifier », conclut Bertrand Salquain.

(1) Directrice de la maison de retraite de Trémentines, elle a été mise à pied pour une durée de trois mois. Un comité de soutien s'est constitué pour la défendre.